

FICHE DE POSTE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE TURGOT TULLE

Personnel concerné :

- Enseignant du premier degré inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

Cadre :

- Référentiel métier des directeurs d'école, Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014 ;
- Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 ;
- Arrêté du 28-11-2014.

Missions :

Elles s'articulent autour des trois priorités suivantes ainsi qu'à la présence du pôle PASS :

- Responsabilité pédagogique : Animation, Impulsion et Pilotage ;
- Organisation du fonctionnement de l'école :
 - Admission, accueil et surveillance des élèves ;
 - Présidence du conseil d'école ;
 - Elaboration du règlement intérieur de l'école en référence au règlement type départemental ;
 - Répartition des moyens et organisation des services
 - Mise en conformité de la sécurité de l'école : il en est le responsable unique.
- Relations avec les parents et les partenaires de l'école :
 - Etablit des liens étroits avec la commune ou l'EPCI compétent pour la définition et le pilotage des politiques éducatives territorialisées (projet éducatif territorial – PEDT) ;
 - Favorise les relations avec les parents d'élèves en les impliquant de manière concrète à la vie de l'école ;
 - contribue à la protection de l'enfance avec les services compétents ;
- **Il participe aux équipes de suivi de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers:**
 - **En classe ordinaire**
 - **En CLIS (2 classes)**
 - **Au sein du pôle pour l'Accompagnement à la Scolarisation des jeunes Sourds (PASS)**

Il est un interlocuteur pour les personnels de l'éducation nationale (IEN ASH, conseillère pédagogique ASH, enseignant référent, coordinateur du pôle, AVS) et avec tous les professionnels assurant une aide ou un suivi (professeurs LSF, interprète LSF, personnels ESSAD et SESSAD, transporteurs).

- Il peut participer à la formation des futurs directeurs d'école.

Compétences attendues :

- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ;
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ;
- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires ;
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) pour un usage autonome et efficace ;
- Maîtriser l'outil informatique et se tenir informé des nouveautés et expérimentations en matière d'utilisation des Tice dans le premier degré (connaissance et exploitation des ressources numériques ; Connaissance des ENT)

Connaissances attendues :

- l'organisation de la scolarité et l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- le rôle et le fonctionnement du conseil d'école et du conseil des maîtres et du conseil école-collège ; les projets d'école, les projets de cycle ;
- l'évaluation des élèves ;

- les structures et les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté ;
- la scolarité des élèves en situation de handicap ; l'inclusion scolaire ;
- la scolarisation des élèves à besoins particuliers ;
- le parcours des élèves dans la scolarité obligatoire.

Conditions d'exercice :

La charge de travail d'un directeur dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause méridienne et/ou, le soir.

Fiche de poste
Directeur (décharge 50%)
Ecole élémentaire Thérèse Simonet - BRIVE

Cadre d'accompagnement pour les priorités éducatives 2015-2016

Personnel concerné

- Enseignant du premier degré inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école
- Poste soumis à un entretien préalable, déterminant pour valider la candidature

Cadre

- Ecoles élémentaires ou primaires de REP+

Missions du poste

- Les missions habituelles d'un directeur d'école
- Les missions spécifiques liées à l'éducation prioritaire dans la collaboration avec les partenaires

Compétences attendues

- Connaissances approfondies dans le domaine de l'éducation prioritaire (fonctionnement, structures, dispositifs, partenariat)
- Connaissance approfondie des spécificités des publics scolarisés en éducation prioritaire
- Aptitude à animer une équipe pédagogique
- Aptitude à communiquer avec des professionnels hors éducation nationale, avec les familles
- Aptitude à construire des projets, à les mettre en œuvre
- Aptitude à travailler dans des situations complexes, à proposer des actions innovantes
- Aptitude à gérer son temps de travail entre classe et direction
- Aptitude à accompagner les évolutions institutionnelles
- Aptitude à relayer des contenus de formations de directeurs auprès des adjoints

Conditions d'exercice

- 50% du temps de travail consacré à la direction
- 50% du temps de travail consacré à l'enseignement en classe

Fiche de poste **Directeur en REP+ (décharge d'enseignement 50% à 75%)**

Personnel concerné

- Enseignant du premier degré inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école
- Poste soumis à un entretien préalable, déterminant pour valider la candidature

Cadre

- Ecoles élémentaires ou primaires de REP+

Missions du poste

- Les missions habituelles d'un directeur d'école
- Les missions spécifiques liées à l'éducation prioritaire dans la collaboration avec les partenaires

Compétences attendues

- Connaissances approfondies dans le domaine de l'éducation prioritaire (fonctionnement, structures, dispositifs, partenariat)
- Connaissance approfondie des spécificités des publics scolarisés en éducation prioritaire
- Aptitude à animer une équipe pédagogique
- Aptitude à communiquer avec des professionnels hors éducation nationale, avec les familles
- Aptitude à construire des projets, à les mettre en œuvre
- Aptitude à travailler dans des situations complexes, à proposer des actions innovantes
- Aptitude à gérer son temps de travail entre classe et direction
- Aptitude à accompagner les évolutions institutionnelles
- Aptitude à relayer des contenus de formations de directeurs auprès des adjoints

Conditions d'exercice

- 50% du temps de travail consacré à la direction
- 50% du temps de travail consacré à l'enseignement en classe
- Conditions spécifiques liées au REP+